

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/05

Conseil municipal du mardi 24 février 2026

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurore Toma ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ;

Membres absents : Laurence SPAHR ; Benjamin METELLY ; Emeric GEHANT ;

OBJET : BUDGET PRIMITIF Exercice 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2026 de la commune fait ressortir les chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses	2 919 968,27 €
----------	----------------

Recettes	2 919 968,27 €
----------	----------------

Le montant prélevé sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement est de	954 582,54 €
---	--------------

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de	2 919 968,27 €
--	-----------------------

- **Section d'investissement :**

Dépenses	1 847 759,31 €
----------	----------------

Recettes	1 684 612,71 €
----------	----------------

Auxquelles s'ajoutent des Dépenses en " Reste à Réaliser " d'un montant de	297 921,90 €
--	--------------

Auxquelles s'ajoutent des Recettes en " Restes à Réaliser " d'un montant de	461 068,50 €
---	--------------

Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et en dépenses de	2 145 681,21 €
---	-----------------------

- **Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à** **5 065 649,48 €**

Par ailleurs, le rapporteur rappelle au conseil municipal qu'il a autorisé, en 2024 et 2025, le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chacune des sections plafonné à 7,5%. Il est proposé de fixer ce pourcentage à **7,5% pour 2026**.

Vu la délibération n°2024/12 portant délégation au maire en matière de mouvements de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE dans tout son contenu le budget primitif 2026 de la commune, tel que joint à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260224-202602_202605-DE
Reçu le 25/02/2026

DIT que le maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture
le 25 février 2026

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260224-202602_202605-DE
Reçu le 25/02/2026

BUDGET COMMUNAL 2026				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Charges à caractère général	798 286,05 €	Produits de services (70)	180 200,00 €
	Charges de personnel	855 855,55 €	Atténuation de charges (013)	3 500,00 €
	Autres charges de gestion courante	227 709,38 €	Impôts et taxes (73) et fiscalités locales (731)	1 531 245,00 €
	Charges financières	21 534,75 €	Dotations et participations (74)	161 058,00 €
	Autres charges	8 000,00 €	Autres produits de gestion courante (75)	145 192,20 €
	FPIC-Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	38 000,00 €	Produits financiers (76)	
			Produits exceptionnels (77)	4 000,00 €
	Dotations aux amortissements	16 000,00 €	Opérations d'ordre (042)	
	Excédent viré à la section d'investissement	954 582,54 €	Excédent de fonctionnement reporté	894 773,07 €
TOTAL		2 919 968,27 €	TOTAL	2 919 968,27 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Déficit d'investissement reporté	523 426,77 €	Excédent de la section fonctionnement N-1	360 280,17 €
			Excédent de la section fonctionnement	954 582,54 €
			FCTVA	80 000,00 €
	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
	Taxe d'aménagement	21 400,00 €	Taxe d'aménagement	- €
	Remboursement d'emprunts	152 516,60 €	Emprunt	- €
	Opérations d'investissement	1 147 915,94 €	Subventions d'investissement	287 250,00 €
			non affectées	
	PLU (1208)	5 000,00 €	dont par opérations :	
	infrastructures sportives (2001)	80 000,00 €	extension et rénovation du groupe scolaire	150 000,00 €
	extension et rénovation du groupe scolaire (2101)	30 000,00 €	équipements techniques	12 250,00 €
	voirie (2103)	151 400,00 €	immeubles de rapport	115 000,00 €
	immeuble de rapport (2104)	447 725,20 €	bâtiments publics	10 000,00 €
	foncier (2106)	241 308,48 €		
	bâtiments publics (2107)	150 222,74 €		
	équipements techniques (2108)	10 000,00 €		
	Requalification bâtiment du stade (2601)	32 259,52 €		
	Restes à réaliser	297 921,90 €	Restes à réaliser	461 068,50 €
			Produits de cession	
			Dotations aux amortissements	